

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2008

Présents :

M. GATELIER Jean-François,	Bourgmestre-Président ;
MM. DUCARME F., POU CET M., HANON Ph.,	Echevins ;
M. SCHEPERS Ch., Mme DEBRUXELLES A. , MM. ALBESSART Ph., DEMEULDRE A.,	
LALMANT A., LEGROS B., KNOPS C., Mmes MICHAUX Sylvie, BERHIN J., M. HUBERT	
Ph., Mme CRENERINE M.,	Conseillers ;
Mme SCHEPERS M., à titre consultatif,	Présidente du CPAS ;
M. GUILLAUME J-J.,	Secrétaire Communal.



Le Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2008 est adopté par 12 oui et 2 abstentions.

On passe alors à l'Ordre du jour :

- 1. Présentation de l'Espace Public Numérique (EPN).**
- 2. C.P.A.S – MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2 ORDINAIRE : Approbation.**
- 3. PLAN TRIENNAL 2007-2009 – AMELIORATION ET EGOUTTAGE RUES MARLAGNE/WASTENNE/PLANIAU : Arrêt du cahier spécial des charges, plans, devis estimatif, avis de marché et plan général de sécurité.**
- 4. RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LES AFFAIRES DE LA COMMUNE :**
 - SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET
 - NOTE SUR LA POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE
 - SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES DE LA COMMUNE
- 5. BUDGET COMMUNAL ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE 2009 : Arrêt.**
- 6. SUBSIDES AUX GROUPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET ASSOCIATIONS DIVERSES : Arrêt des montants octroyés et des modalités d'attribution.**
- 7. ALIENATION BRIXHE : Accord définitif.**
- 8. ALIENATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE ROUTE DE MONS A LA ZONE DE POLICE BOTHA : Accord définitif.**
- 9. ACHAT D'UN BATIMENT SIS GRAND'RUE A RANCE POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE : Accord définitif.**
- 10. CONTRAT DE RIVIERE SAMBRE & AFFLUENTS – CONVENTION D'ADHESION : Approbation.**
- 11. CENTRE CULTUREL LOCAL DE SIVRY-RANCE – CONTRAT-PROGRAMME - AVENANT 2009 : Ratification décision du Collège communal du 19/11/2008.**
- 12. INTERSUD – ASSEMBLEE GENERALE STRATEGIQUE DU 17/12/2008 – MANDAT IMPERATIF : Décision.**
- 13. IGRETEC – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19/12/2008 – MANDAT IMPERATIF : Décision.**
- 14. A.I.E.S.H. – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22/12/2008 – MANDAT IMPERATIF : Décision.**
- 15. MODIFICATIONS DE VOIRIE – PROPOSITIONS :**
 - SUPPRESSION DU SENTIER 82 À SIVRY
 - DÉTOURNEMENT PARTIE DU SENTIER 49 À GRANDRIEU
 - DÉTOURNEMENT PARTIE DU SENTIER 46 À GRANDRIEU

16. **PICVERTS – LIAISON RAVEL 109 – TRAVAUX AMENAGEMENT DES TRONCONS : Arrêt du cahier spécial des charges – Modification.**
17. **PICVERTS – ACHAT SIGNALISATION : Accord de principe, arrêt du cahier spécial des charges et choix du mode de passation du marché.**

HUIS CLOS :

18. C.C.A.T.M. : Désignation d'un Président ; Désignation des membres effectifs et suppléants ; Désignation des représentants publics.
19. RATIFICATION DESIGNATIONS PERSONNEL ENSEIGNANT TEMPORAIRE.



1. **Présentation de l'Espace Public Numérique (EPN).**
2. **C.P.A.S – MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2 ORDINAIRE : Approbation.**

Vu la modification budgétaire ordinaire n°2 de l'exercice 2008 du C.P.A.S. de Sivry-Rance arrêtée par le Conseil de l'Action Sociale en date du 24/11/2008 aux chiffres indiqués dans les colonnes 1, 2 et 3 des tableaux I ci-après :

Modification Budgétaire Ordinaire n°2 - TABLEAU I – Balance des recettes et des dépenses			
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	1.416.725,16 €	1.416.725,16 €	0,00 €
Augmentation de crédit (+)	36.150,00 €	73.105,83 €	- 36.955,83 €
Diminution de crédit (+)	0,00 €	- 36.955,83 €	36.955,83 €
Nouveau Résultat	1.452.875,16 €	1.452.875,16 €	0,00 €

Vu l'article 88 de la loi organique des Centre Publics d'Action Sociale du 8 juillet 1976 ;
Vu la Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD)

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 – d'approuver la modification budgétaire ordinaire n°2 de l'exercice 2008 du C.P.A.S. de Sivry-Rance aux chiffres indiqués dans les colonnes 1, 2 et 3 des tableaux I ci-dessus.

Article 2 – de joindre la présente délibération à la modification budgétaire ordinaire n°2 de l'exercice 2008 du C.P.A.S. pour approbation.

Article 3 – de transmettre la présente délibération au C.P.A.S. pour dispositions.

3. PLAN TRIENNAL 2007-2009 – AMELIORATION ET EGOUTTAGE RUES MARLAGNE/WASTENNE/PLANIAU : Arrêt du cahier spécial des charges, plans, devis estimatif, avis de marché et plan général de sécurité.

Vu la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de leurs mesures d'exécution ;

Vu l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de service et aux concessions de travaux publics ;

Vu l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, ainsi que son annexe (cahier général des charges)

Vu le décret du 21/12/2006 (M.B. du 26/01/2007) relatif aux travaux subsidiés ;

Vu la circulaire relative à l'élaboration des programmes triennaux 2007-2009 approuvée par le Gouvernement wallon en date du 9/03/2007;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3/05/2007 portant exécution du décret modifiant les articles L3341-1 à L3341-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatifs à certains investissements d'intérêt public ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26/04/2007 déterminant les propositions d'investissements d'intérêt public au programme triennal 2007-2009, année 2009 ;

Vu la notification de Monsieur Ph. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, approuvant en date du 05/02/2008 le plan triennal 2007-2009, année 2009 reprenant notamment l'investissement suivant les travaux d'amélioration et d'égouttage des rues Wastenne, Planiau et Marlagne à Rance pour un montant total de 693.462,27 € et une participation de la SPGE de 557.280,84 € ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;

Attendu qu'il est indispensable de réaliser l'égouttage exclusif des rues de la Wastenne, de la Marlagne et du Planiau à Rance;

Vu le dossier n° 05.45050 établi par l'Intercommunale IGRETEC, organisme d'épuration agréé, comprenant les travaux d'égouttage exclusif desdites rues, pris en charge à 100 % par la SPGE et les travaux non subsidiés par la SPGE et donc à charge de la Commune dont le détail figure ci-après :

Rues	Montant estimatif HTVA des travaux financés par la SPGE	Montant estimatif HTVA des travaux à charge de la Commune	TOTAL HTVA
De la Wastenne	237.949,50 €	43.810,00 €	281.759,50 €
De la Marlagne	126.048,75 €	31.666,25 €	157.715,00 €
Du Planiau	43.163,75 €	-	43.163,75 €
TOTAL HTVA	407.162,00 €	75.476,25 €	482.638,25 €
TOTAL TVAC	492.666,02 €	91.326,26 €	583.992,28 €

Considérant qu'un crédit de 85.000 € a été prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2009 à l'article 421129/73160 couvert par un emprunt communal et que ce crédit sera amendé lorsque le montant de l'adjudication des travaux sera connu ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

ART. 1 – d'approuver le dossier complet comprenant le cahier spécial des charges, les plans, le devis estimatif, l'avis de marché ainsi que le plan général de sécurité santé relatifs aux travaux d'égouttage exclusif des rues Wastenne, Marlagne et Planiau à Rance, pris en charge à 100 % par la SPGE et les travaux non subsidiés par la SPGE et donc à charge de la Commune, l'ensemble représentant un montant estimatif de 482.638,25 € htva, soit 583.992,28 € tvac.

ART. 2 - de fixer le mode de passation du marché par adjudication publique.

ART 3 : de donner délégation au Collège Communal pour assurer la bonne exécution du marché.

ART 4. - de transmettre la présente délibération à IGRETEC.

4. RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LES AFFAIRES DE LA COMMUNE :

- SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET

- NOTE SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

- SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES DE LA COMMUNE

Vu l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Le COLLEGE COMMUNAL présente, au Conseil communal, le rapport accompagnant le projet de budget de l'exercice 2009.

I - SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET

I - SERVICE ORDINAIRE

RECETTES		DEPENSES	
	En €		En €
Fonds	1.167.766,36	Personnel	2.128.954,93
Taxes et redevances	468.035,00	Fonctionnement	813.884,34
IPP et centimes additionnels	1.653.855,80	Transfert	1.519.636,93
Subventions Fonct. Enseignement	147.250,07	Dette	586.131,01
Autres recettes	1.475.459,79	Prélèvement	0,00
Total :	4.912.367,02	Total :	5.048.607,21

Mali exercice propre : 136.240,19 €

BONI GENERAL (exercice propre + exercices antérieurs) : 307.958,43 €

Valeur d'un centime additionnel Précompte immobilier : 253,49

Valeur d'un % impôt personnes physiques : 108.300,83

II - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Montant global des dépenses (exercice propre + exercices antérieurs) : 4.363.540,35 €

Ventilation des voies et moyens

Exercice propre

Fonds de réserve extraordinaire	531.471,19
Emprunts	889.577,42
Subsides	991.612,96

BONI GENERAL : 2.205.236,20 €

II - NOTES SUR LA POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE

Depuis plusieurs années, la commune de Sivry-Rance a la volonté affichée d'augmenter les services rendus à sa population. Ainsi, les projets « Crèche », « Espace Public Numérique », « Plan de cohésion sociale (Maison des jeunes de Rance) », « Maison communautaire » sont autant de nouveaux projets qui ont vu le jour ou sont en passe d'être mis sur pied. Cette année, d'autres projets seront initiés.

Ainsi, un vaste programme extrascolaire sera défini avec tous les partenaires (enseignants, centre culturel) afin de permettre à nos enfants de faire plus de sport (et en particulier de la natation), d'apprendre les langues, ou encore de mieux maîtriser leurs acquis (Ecole des devoirs).

Un autre projet consiste en un vaste « plan d'actions locales en énergie », dont l'une des facettes sera de permettre à nos citoyens de s'adresser à un « guichet de l'énergie » leur permettant de mieux appréhender les difficultés des formulaires donnant droit aux différents subsides.

Ces nouveaux services n'empêchent pas notre budget de « maintenir le cap » même si l'exercice propre du « budget ordinaire » présente un mali de plus de 130.000 €, respectant la règle du tiers boni.

L'augmentation des frais du personnel est surtout le résultat des 3 sauts d'index que 2008 a connu, mais la diminution des frais de fonctionnement et du montant de la dette (et donc de son remboursement et de ses intérêts) comblent en partie cette augmentation.

Enfin, la part relative au transfert augmente de 29,5 à 30,10 % du budget global. Avec deux inconnues toutefois puisque le budget 2009 du CPAS n'a pas été finalisé à ce jour, ni d'ailleurs celui de la zone de police pour lequel nous nous sommes limités en terme d'inscriptions au respect strict des instructions budgétaires qui prévoit une augmentation de 2,5 % des montants 2008 amendés.

En terme d'investissement, après Sivry qui a connu une réfection de son centre, le plan triennal et des travaux de voirie et d'égouttage vont permettre d'améliorer les quartiers de la Wastenue, du Planiau, de la Marlagne, et du Calvaire à Rance, maintenant notre réseau routier dans un état correct malgré les nombreux kilomètres à entretenir.

La problématique énergétique ne sera pas oubliée, tant en « grands travaux » d'amélioration de l'efficacité énergétique de nos principaux bâtiments (Centre culturel, Hall Omnisport, école communale de Sivry, crèche, bibliothèque) que sur des projets innovateurs producteurs d'électricité (photovoltaïque, pico-centrale hydroélectrique), faisant de Sivry-Rance une vitrine des énergies renouvelables.

Enfin, n'oublions pas la continuité des projets en cours, comme l'aménagement de la crèche, la sécurisation de nos voiries, l'aménagement des locaux pour les jeunes, l'aménagement de voies touristiques (Picverts) et agricoles (Chesnois)

Ces investissements qui approchent les 2.000.000 € sont faits dans un souci de ne pas mettre à mal le futur, ce qui veut dire que les nouveaux emprunts sont limités, nous permettant de réduire la dette à son niveau de 2004. L'auto-financement reste lui aussi sous contrôle, l'objectif n'étant pas de dilapider l'actif de la commune. C'est donc dans une recherche permanente des subsides que notre commune s'inscrit. Depuis trois ans, plus de 40 % de nos moyens proviennent de cette voie.

Michel Poucet, Echevin des Finances

III - RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2008

ETAT-CIVIL ET POPULATION

	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>Au</u> <u>1/12/2008</u>
Nombre de naissances	54	53	53	42	63	38	51	62	40
Nombre de décès	56	42	61	46	48	58	53	75	51
Nombre de mariages	18	9	21	17	13	11	23	20	18
Nombre de divorces	9	7	12	14	11	12	11	9	16
Nombre d'adoption	0	0	0	0	1	0	1	1	0
Nombre de séparation corps et biens	-	1	0	0	0	0	0	0	0
Nombre acquisition nationalité belge	2	1	0	4	0	3	6	2	1
Nombre de naturalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MIGRATION DE LA POPULATION

	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Nombre de sorties								321	329
Nombre d'entrées								346	359

EVOLUTION DE LA POPULATION

31/12/1994	31/12/1995	31/12/1996	31/12/1997	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002
4558	4577	4541	4549	4521	4505	4495	4529	4540
31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	1/12/2008			
4590	4607	4597	4685 (H : 2350 / F : 2335)	4714 (H : 2344 / F : 2370)	4746 (H : 2366 / F : 2380)			

STRUCTURE DE LA POPULATION PAR COMMUNE

	<u>SIVRY</u>	<u>RANCE</u>	<u>GRANDRIEU</u>	<u>MONTBLIART</u>	<u>SAUTIN</u>	<u>S/ST/GERY</u>	<u>TOTAL</u>
Au 31/12/2002	1507	1547	587	364	426	109	4540
Au 31/12/2003	1564	1545	573	347	442	119	4590
Au 31/12/2004	1553	1541	603	345	447	118	4607
Au 31/12/2005	1560	1555	579	350	435	118	4597
Au 31/12/2006	1573	1585	612	343	448	124	4685
Au 31/12/2007	1593	1591	615	343	439	132	4713
Au 01/12/2008	1608	1615	610	342	442	129	4746

ADMINISTRATION GENERALE

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL :

M. GATELIER Jean-François, Bourgmestre, M. DUCARME François, M. POU CET Michel, M. HANON Philippe, Echevins, M. SCHEPERS Charles, Mme DEBRUXELLES Annie, M. ALBESSART Philippe, M. DEMEULDRE Alex, M. LALMANT Alain, M. LEGROS Benoît, M. KNOPS Claude, Melle MICHAUX Sylvie, Mme BERHIN Jocelyne, M. HUBERT Philippe, Mme CRENERINE Micheline, Conseillers.

COMPOSITION DU COLLEGE COMMUNAL :

M. GATELIER Jean-François, Bourgmestre, M. DUCARME François, M. POU CET Michel, M. HANON Philippe, Echevins, Mme SCHEPERS Magali, Présidente CPAS.

COMPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL (NON COMPRIS LA POLICE ET L'ENSEIGNEMENT) AU 01/12/2008 :

M. GUILLAUME Jean-Jacques, *Secrétaire Communal* ; Mme MALCOTTE Josiane, *Chef de service d'administration* ; BERNARD Olivier, CAPRINI Fabrizio, DEVALLEE Marie-France, DUPONT Marie-Claude, FOSTROY Anne, JOUNIAUX Jérôme, LALMANT Isabelle, MOSTERT Isabelle, NUEE Michaël, PESTIAUX Renaud, TITECA Dominique, VANDERICKX Valérie, VERLY Ruddy, Employés d'administration.

COMPOSITION DU PERSONNEL OUVRIER AU 01/12/2008 :

BARBENCON Magali, BARDOUX Jean-Marie, CLARO Maryline, CLARO Yohan, CROISSIAU Jérémy, DAPVRIL Willy, DUCARME Michel, DUMEUNIER Alain, DUMOULIN Jessica, GASPARD Nilda, GEHENIAUX Eric, GHYSELINCK Patricia, GILLAIN René, HAINAUT Jean-Claude, HANOTIAU Pascal, HARDY Henri, HONORE Guy, HONORE Thierry, JACQUART Dominique, JAUQUET Reinhard, JOLY Raymond, KNOPS Raphaël, KONINCKX Martine, LAFINEUR André, LEGROS Christophe, LEGROS Jacques, MAGY Jean-Pol, MARY Christian, PATERNOSTER Nicolas, PIETTE Monique, POROLI Christian, RAVIDAT Steve, RAVIGNON Christian, ROBAUX Loïc, ROBIN Gisèle, ROOBROECK Adrien, URBANCZYK Albert, VERHAEGHE Serge, WAROQUIER Marcel, WAROQUIER Philippe, WYNANT Gilles.

PREVOYANCE SOCIALE

Composition du Conseil de l'Action Sociale :

Mme SCHEPERS Magali, Présidente, M. BIENFAIT Dominique, Mme BOXHO Chantal, M. CHARLOTTEAUX André, M. DENIS Bernard, M. DUMOULIN Jacques, Mlle MICHAUX Sylvie, Mme TENRET Huguette, M. VAN LAERE Jean-Claude, Conseillers.

Composition du personnel du C.P.A.S. au 01/12/2008 :

M. PESTIAUX Renaud, Secrétaire du CPAS

Autres

ANTOINE Sandrine, BERTAUX Nadine, CHARLIER Marie Rose, CLEMENT Ingrid, DESORT Miguel, DRAUX Bernadette, GRAVEEL Marie Anne, GUILLAUME Vincent, HANSSSENS Eric, HELIN Mélanie, LORSIGNOL Sébastien, PESTIAUX Liliane, POLIZZI Natacha, POU CET Christine, PREAUX Béatrice, VAN QUAQUEBEKE, VAN ZANTE Bénédicte

4 personnes en phase d'insertion sociale par le biais de l'article 60.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

Compte 95 (FB)	Compte 96 (FB)	Compte 97 (FB)	Compte 98 (FB)	Compte 99 (FB)	Compte 2000 (FB)	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003
14.925.560	14.267.500	15.638.361	13.311.180	16.040.816	16.489.476	434.803,11 €	409.961,11 €	394.870,76 €
Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009			
422.301,45 €	457.705,00 €	480.939,00 €	402.000,00	440.000,00	440.000,00 Budget non encore voté par le C.A.S. à ce jour			

PENSIONS DE SURVIE ET DE RETRAITE (nombre de demandes introduites) :

<u>1995</u>	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	2008
45	61	55	47	39	31	44	35	29	20	12	28	16	13

CULTE

NOM DES DESSERVANTS ET DU CLERGE ATTACHE AU CULTUE PAROISSIAL :

SIVRY/GRANDRIEU/SAUTIN/MONTBLIART/RANCE : Abbé J-P. PONTEGNIES

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LES RECETTES DES FABRIQUES D'EGLISE :

	<u>MONTBLIART</u>	<u>RANCE</u>	<u>SAUTIN</u>	<u>SIVRY</u>	<u>GRANDRIEU</u>	<u>TOTAL</u>
Compte 1995	367.964 BEF	604.036 BEF	321.727 BEF	439.261 BEF		1.732.988 BEF
Compte 1996	293.279 BEF	632.003 BEF	282.008 BEF	419.451 BEF		1.626.741 BEF
Compte 1997	228.957 BEF	582.193 BEF	257.813 BEF	491.117 BEF		1.560.080 BEF
Compte 1998	246.384 BEF	666.905 BEF	303.615 BEF	471.913 BEF		1.738.817 BEF
Compte 1999	233.534 BEF	650.775 BEF	227.096 BEF	461.928 BEF		1.573.333 BEF
Compte 2000	7.920,62 €	16.089,53 €	6.709,98 €	10.199,78 €		40.919,91 €
Compte 2001	7.608,97 €	16.446,22 €	6.118,09 €	13.008,51 €		43.181,79 €
Compte 2002	9.301,26 €	16.631,95 €	8.373,18 €	13.318,46 €		47.624,85 €
Compte 2003	9.358,50 €	18.403,41 €	5.933,87 €	13.391,83 €		47.087,61 €
Compte 2004	9.329,28 €	15.083,99 €	9.137,96 €	12.558,75 €		46.109,98 €
Compte 2005	8.642,24 €	16.912,70 €	6.748,13 €	12.134,38 €		44.048,45 €
Compte 2006	7.749,52 €	17.084,32 €	7.053,60 €	15.708,78 €	5.098,37 €	52.694,59 €
Compte 2007	15.928,57 €	15.242,55 €	9.685,90 €	19.617,48 €	4.313,50 €	64.788,00 €
Budget 2008	8.853,57 €	16.362,49 €	8.331,66 €	19.450,72 €	6.112,50 €	59.610,94 €
Budget 2009	5.155,92 €	16.812,49 €	7.883,28 €	18.446,33 €	1.821,94 €	50.119,96 €

FINANCES

1. SITUATION COMPTE COMMUNAL 2007

	<u>SERVICE ORDINAIRE</u>	<u>SERVICE EXTRAORDINAIRE</u>
Droits constatés au profit de la commune	5.117.154,35	4.524.714,95
Irrécouvrables à déduire	35.609,95	0
Total restant des droits à recouvrer	5.081.544,60	4.584.714,95
Engagements de dépenses contractés	4.535.053,57	3.054.771,09
Excédent budgétaire :	546.490,83	1.529.943,86
Déficit budgétaire :		
Droits constatés au profit de la commune	5.081.544,40	4.584.714,95
Irrécouvrables à déduire		

Total restant des droits à recouvrer	4.334.794,01	1.453.566,67
Imputations de l'exercice		
Excédent comptable :	746.750,39	3.131.148,28
Engagements de dépenses contractés		
Imputation de l'exercice		
Transferts à reporter à l'exercice suivant :	200.259,56	1.601.204,42
Comptabilité générale :	Compte de résultats	
	Produits	6.030.454,39
	Charges	5.053.667,63
	Résultats :	+ 976.786,76
	Bilan	
	Total bilantaire	36.998.271,30
	Exercice	
Dont résultats cumulés	Ex. précédent	Capitalisé ()

Énumération des taxes et taux appliqués au Compte 2007

Droits constatés nets

Délivrance documents administratifs	3.879,81
Collecte et traitement déchets ménagers : isolé 75 €/ménage 100 €	181.800,00
Redevance intervention Services Communaux en matière de propreté publique et d'affichage	-
Redevance exhumations : 250 €	0,00
Redevance sur délivrance sacs payants : 1 € le sac de 60 l	72.8055,00
Taxe sur les agences bancaires (125 € par guichet)	0,00
Distribution gratuite d'écrits publicitaires (0,03 € par feuille/0,06 € par feuille supplémentaire)	13.696,97
Droits d'emplacement sur les marchés : 0,5 € le m ²	385,00
Taxe sur terrains de camping : 75 € pour 120 m ² ou plus	0,00
Taxe sur pylônes et mâts pour antennes GSM : 2500 € par pylône ou mât	0,00
Taxe sur les permis de chasse et port d'armes	-
Taxe sur les secondes résidences : 250 €	0,00
Impôt personnes physiques : taux 8,5 %	906.230,76
Additionnels taxe véhicules automobiles	50.673,24
Précompte immobilier : taux 2600 (valeur C.A. 229,14)	603.226,88

Liste des emprunts contractés au cours de l'année 2006 :

Aménagement rue de France (1 ^{ère} phase)	179.425,67 €
Achat et placement caveaux dans les différents cimetières	40.530,00 €
Total :	219.955,67 €

Liste des emprunts contractés au cours de l'année 2007 :

Acquisition 2 habitations ancienne gendarmerie	162.310,00
Amélioration égouttage Esclinchamps/Godart	400.471,18
Acquisition ancienne brigade gendarmerie	190.800,00
Achat de cellules de columbarium	32.000,00
Total :	787.581,18 €

Liste des emprunts contractés au cours de l'année 2008 :

Acquisition bâtiment route de Mons n° 72 (crèche)	144.000,00
Aménagement et égouttage rue Godart (2 ^{ème} phase)	254.610,00
Total :	398.610,00 €

Liste des emprunts à contracter au cours de l'année 2009 :

Achat véhicule	12.500,00
Aménagement et égouttage rues Esclinchamps et Godart	115.000,00
Aménagement et égouttage rue Godart (2 ^{ème} phase)	237.700,00
Aménagement rue de France (2 ^{ème} phase)	129.070,00
Achat camionnettes	30.000,00
Achat remorque	30.000,00
Achat dameuse	10.000,00
Travaux extraordinaires voiries agricoles	32.400,00
Plan Triennal 2009	85.000,00
Aménagement Champ de Rance	42.000,00
Aménagement accès école communale de Sivry	6.907,42
Travaux aménagement crèche	144.000,00
Achat cellules de columbarium	15.000,00
Total en € :	889.577,42

2. SITUATION BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2008 (après M.B.) :

<u>Service ordinaire :</u>		<u>Service extraordinaire :</u>	
Recettes :	5.512.557,37	Recettes :	4.302.020,29
Dépenses :	5.027.081,81	Dépenses :	2.581.761,51
Solde :	Boni 485.475,56	Solde :	Boni 1.720.258,78

POLICE, SURETE ET HYGIENE

Suite à la réforme de la loi sur la police intégrée du 7/12/1998, la Zone de police de la BOTTE DU HAINAUT (BOTH) est constituée par les communes de Beaumont, Sivry-Rance, Froidchapelle, Chimay et Momignies.

Le Collège de police est composé des cinq Bourgmestres et du Chef de Zone : M. Charles DUPUIS, Bourgmestre de Beaumont et Président de la Zone de Police ; M. Jean-François GATELIER, Bourgmestre de Sivry-Rance ; M. Willy DECUIR, Bourgmestre de Froidchapelle ; M. Denis DANVOYE, Bourgmestre de Chimay ; M. Albert DEPRET, Bourgmestre de Momignies ; M. Philippe MANON, Commissaire de Police Chef de Corps.

Le Conseil de police est composé des cinq Bourgmestres et de 17 membres échevins ou conseillers provenant des cinq communes, pour Sivry-Rance il s'agit de M. Michel POU CET, Mme Jocelyne BERHIN, Mme Annie DEBRUXELLES.

LE PERSONNEL DE LA POLICE DE PROXIMITE :

La gestion policière des communes de Sivry-Rance et Froidchapelle sont regroupées sous la direction de M. Gérard BEYLS, Commissaire de police.

A SIVRY-RANCE, le Commissariat central est installé à Rance dans les locaux de l'ancienne Gendarmerie.

Le Chef Poste est M. Pascal FOURNAUX, Inspecteur principal de police.

Une permanence est assurée à Sivry par MM. Bénédicte TENRET ; A Rance, par M. Antoine ELIS.

DOTATION COMMUNALE A LA ZONE DE POLICE

Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008 Après MB	Budget 2009 B2008+2,5%
229.565,59 €	234.156,91 €	238.840,05 €	282.139,00 €	282.726,01 €	300.723,43 €	308.241,52 €

STATISTIQUES ADMINISTRATIVES :

	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Nouvelles cartes d'identité délivrées	523	520	465	415	387	891	1293	1039	691
Titres d'identité étrangers délivrés	-	70	47	35	42	57	57	55	37
Etrangers inscrits au registre spécial	8	14	8	10	18	16	12	14	7

Aliénés séquestrés à domicile	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliénés colloqués dans des asiles	1	1	1	1	1	1	0	0	0
Registre d'attente pour les réfugiés	5	12	11	11	11	12	12	11	11

NOMBRE DE SEPULTURES ET DE CONCESSIONS ACCORDEES AU COURS DES ANNEES ECOULEES :

<u>1994</u>	<u>1995</u>	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>
22	27	31	25	17	25	20	14	18	15
<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>					
14	21	15	13	14					

	PRODUIT BRUT DES CONCESSIONS	PRODUIT BRUT DES CAVEAUX	PRODUIT BRUT DES COLUMBARIUMS
Compte 1996	235.000 fb	846.500 fb	40.000 fb
Compte 1997	130.000 fb	394.000 fb	40.000 fb
Compte 1998	200.000 fb	500.000 fb	60.000 fb
Compte 1999	185.000 fb	550.000 fb	60.000 fb
Compte 2000	230.000 fb	451.000 fb	100.000 fb
Compte 2001	2.354,99 €	6.544,39 €	495,79 €
Compte 2002	3.977,00 €	10.978,00 €	2.480,00 €
Compte 2003	3.100,00 €	8.624,00 €	2.480,00 €
Compte 2004	3.472,00 €	8.252,00 €	0,00 €
Compte 2005	5.580,00 €	12.762,00 €	992,00 €
Compte 2006	4.092,00 €	8.004,00 €	1.488,00 €
Compte 2007	1.984,00 €	9.466,00 €	992,00 €

ORDONNANCES – ARRETES – AUTORISATIONS DE POLICE PRISES EN 2008 :

<u>COMMUNE</u>	<u>DATE</u>	<u>OBJET</u>
MONTBLIART	21/01/2008	Jogging « Corrida des Perce-Neige »
SIVRY	26/03/2008	Fêtes communales de la Pentecôte
RANCE	26/03/2008	Fêtes communales de Rance
SIVRY	26/03/2008	Soirée Plein Air de la Jeunesse de Sivry
SIVRY	02/04/2008	Concentration véhicules anciens
SIVRY	02/04/2008	Soirée Plein Air de la Jeunesse de Montbliart
SIVRY-GARE	14/05/2008	Salamandre Rally – Réglementation circulation
RANCE	14/05/2008	Ducasse du lieu-dit « Le Calvaire »
SIVRY	21/05/2008	Fêtes communales du 15 août
SIVRY	04/06/2008	Balade des moissons
SAUTIN	04/06/2008	Concours de Bûcheronnage à Sautin
SIVRY	04/06/2008	Fêtes communales de Sautin
MONTBLIART	04/06/2008	Kiosque de l'été à Sivry
RANCE	04/06/2008	Kiosque de l'été à Montbliart
SIVRY	02/07/2008	Week-end « moules » au Marmiton à Rance
SIVRY	16/07/2008	Epreuve cycliste « Grand Prix de Fourmies » à Touvent
SIVRY	08/10/2008	Ecole communale « Olympiades familiales »

ENSEIGNEMENTListe du personnel attaché aux écoles communales : Situation au 1^{er} octobre 2008

<u>A. DIRECTEURS D'ÉCOLES</u>	
1. LEGROS Dominique	RANCE rue Carrière, 1a
2. HUBLET Olivier	SIVRY Grand'place, 29
3. HENNEBERG Isabelle	GRANDRIEU rue de Sivry, 4
4. MORIAME Sabine	SAUTIN rue de Sourenne, 1
<u>B. CLASSES PRIMAIRES</u>	
1. BERNARD Vincent	
2. HUBLET Olivier	Direction avec classe
3. LEGROS Dominique	Direction avec classe
4. BOGERS Virginie	
5. DERMONNE Laurence	Charge : ¾ temps
6. DUPUIS Anne	
7. HENNEBERG Isabelle	Direction avec classe
8. LAMBERT Françoise	Pause carrière complète d'1 an
9. LELEU Sabine	
10. LOBET Carine	
11. MEERTENS Fanny	
12. MORIAME Sabine	Direction avec classe
13. POINT Isabelle	
14. TITECA Cristelle	
15. BOUILLET Stéphanie	
16. GOSSET Maïté	
17. HUART Sophie	
18. MATHEWE Marie	
19. CASSEL Audrey	
<u>C. CLASSES MATERNELLES</u>	
1. CHENE Véronique	
2. DALOZE Pascale	
3. DEMEULDRE Fabienne	
4. DUPUIS Viviane	
5. EINSWEILER Dominique	
6. FONTESSE Agnès	Dispo. convenance personnelle avant retraite
7. HENNEBERG Marianne	
8. NOULIN Nadine	
9. RAMLOT Christiane	
10. MORMAL Sandrine	13/26 ^{ème}
11. VAISIÈRE Séverine	16/26 ^{ème}
12. BOURGEOIS Vanessa	Assistante maternelle – statut PTP
13. LEROY Marie-Anne	Assistante maternelle – statut PTP
14. DELCHAMBRE Jennifer	Assistante maternelle – statut PTP
15. FRAEYS de VEUBEKE Alexandra	17 périodes de maître de psychomotricité
<u>D. MAÎTRES DE MORALE LAÏQUE</u>	
LATOIR Dimitri	18 périodes
<u>E. MAÎTRES DE RELIGION CATHOLIQUE</u>	
1. JOUNIAUX Claudine	Dispo. convenance personnelle avant retraite
2. DELBECQ Anne-Marie	18 périodes
<u>F. MAÎTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE</u>	
1. GREMEAUX Michel	24 périodes
2. LATOIR Dimitri	4 périodes
<u>G. MAÎTRE DE RELIGION PROTESTANTE</u>	
1. DEL TUFO Aurélie	4 périodes
2. DEL TUFO Assunta	8 périodes
<u>H. MAÎTRE DE SECONDE LANGUE (néerlandais)</u>	
BOUDART Cécile	10 périodes

NOMBRE D'ELEVES INSCRITS PAR ECOLE
TOTAL PRIMAIRE (30/09/2008) + MATERNELLE (30/09/2008)

ANNEE SCOLAIRE	SIVRY	RANCE	SAUTIN	GRANDRIEU	TOTAL
1984-1985	132	139	56	35	362
1985-1986	132	162	46	38	378
1986-1987	125	140	49	37	351
1987-1988	118	148	49	42	357
1988-1989	122	150	49	46	367
1989-1990	134	142	51	49	376
1990-1991	121	135	46	43	345
1991-1992	125	151	49	54	379
1992-1993	120	166	45	56	387
1993-1994	111	171	42	48	372
1994-1995	122	172	43	49	386
1995-1996	115	180	48	46	389
1996-1997	108	166	48	47	369
1997-1998	113	169	52	44	378
1998-1999	109	181	54	42	386
1999-2000	107	182	54	42	385
2000-2001	88	185	51	56	380
2001-2002	91	173	46	51	361
2002-2003	85	172	42	52	351
2003-2004	84	182	42	60	368
2004-2005	89	176	38	66	369
2005-2006	118	140	38	75	371
2006-2007	118	154	37	80	389
2007-2008	115	164	47	82	408
2008-2009	125	158	43	83	409

PATRIMOINE

Aliénations de l'exercice 2005

<u>LOCALISATION</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>SOMME</u>
GRANDRIEU - Chemin 33	1a 89ca 43 dma	70,00 €
SIVRY - Chemin	11 a 94 ca 41 dma	2.997,06 €
RANCE - Section D - 112a et 143r	1a10 + 29 a 60 ca	2.882,18 €
RANCE - Section C - 323apie et 324x pie	12a 52ca 85 dma	15.303,75 €
SAUTIN - Section B - 461/2	3a 09 dma	3.000,00 €
RANCE - Section D - 4f2 pie	9a 96ca 10 dma	22.412,25 €
RANCE - Section A - 11r2 pie	11a 44ca 68 dma	25.755,30 €
RANCE - Section A - 11k2 pie	12a 18ca 3 dma	27.405,68 €
RANCE - Section D - 3a pie	10a 41ca 24 dma	23.427,90 €
RANCE - Section D - 3a pie	11a 25ca 28 dma	25.318,80 €
SIVRY - Section F - 666°	1a 97ca	1.475,00 €
TOTAL	1ha 17a 29ca 11dma	150.047,92 €

Aliénations de l'exercice 2006

<u>LOCALISATION</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>SOMME</u>
RANCE - Section D - n°4F/2 pie - Lot n°17	10a 23ca 14dma	23.020,65-EUR
RANCE - Section D - n°4F/2 pie - Lot n°18	10a 43ca 70dma	23.483,25-EUR
RANCE - Section A - n°11K/2 pie - Lot n°9	10a 56ca 64dma	23.774,40-EUR

RANCE – Section A – n°11R/2 pie – Lot n°3	10a 06ca 75dma	22.651,88-EUR
RANCE – Section A – n°11K/2 pie – Lot n°7	10a 83ca 40dma	24.376,50-EUR
RANCE – Section D – n°3A pie – Lot n°11	10a 97ca 89dma	24.702,53-EUR
MONTBLIART – Partie désaffectée Chemin n°4	4a 81ca 45 dma	1.790,24-EUR
RANCE – Section D – n°4F/2 pie – Lot n°14	9a 85ca 73dma	22.178,93-EUR
TOTAL	77a 78ca 70dma	165.978,38-EUR

Aliénations de l'exercice 2007

<u>LOCALISATION</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>SOMME</u>
RANCE – Section D – n°49C, 50H, 50L et 52B	1ha 7a 33ca	6.708,13-EUR
SAUTIN – Section B – n°407pie – Lots 9 et 9Bis	12a 49ca	31.265,00-EUR
RANCE – Section C – n°371Tpie	19a 31ca 1dma	5.793,03-EUR
SIVRY – Section G – n°87A	5a 16ca	4.128,00-EUR
RANCE – Section A – n°11K/2pie – Lot 6	11a 8ca 48dma	24.940,80-EUR
RANCE – Section A – n°11R/2pie – Lot 2	10a 66ca 88dma	24.004,80-EUR
RANCE – Section A – n°11K/2pie – Lot 5	12a 27ca 72dma	27.623,70-EUR
MONTBLIART – Section A – n°229M	1a 13ca 30dma	850,00-EUR
RANCE – Section D – n°4F/2pie – Lot 18	9a 82ca 69dma	22.110,53-EUR
RANCE – Section A – n°11K/2pie – Lot 8	10a 32ca 33dma	23.227,43-EUR
SAUTIN – Section B – n°407pie – Lot 10	7a 53ca	20.707,50-EUR
SAUTIN – Section B – n°407pie – Lot 11	9a 6ca	24.915,00-EUR
RANCE – Section C – n°323Apie	4a 72ca 58dma	1.417,74-EUR
SIVRY – Section G – n°525/02B, 525W et 529A	60a 5ca	8.530,00-EUR
RANCE – Section A – n°11R/2pie – Lot 4	16a 1ca 82dma	36.040,95-EUR
SAUTIN – Section B – n°404G, 405, 406 et 407pie – Lots 1, 2, 3, 4, 4Bis, 5, 5Bis, 6, 6Bis, 7, 7Bis, 8 et 8Bis	96a 78ca	197.137,50-EUR
GRANDRIEU – Section E – n°254F, 256F et 258G – Vente Publique	6a 10ca	40.000,00-EUR
SAUTIN – Section H – n°547H2	1ha 1a 50ca	147.000,00-EUR
RANCE – Section C – n°138D3pie et 141Z2pie	32a 93ca	31.000,00-EUR
TOTAL	5ha 1a 36ca 81dma	677.400,11-EUR

Aliénations de l'exercice 2008

<u>LOCALISATION</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>SOMME</u>
GRANDRIEU – rue de Sivry – Excédent chemin n° 1	3 a 72 ca 54 dma	4.000,00
SAUTIN – Section B 407 pie – Lotissement Sourenne	9 a 06 ca	24.915,00
SAUTIN – Section G 436/c2 – Rue de Sourenne	18 a 49 ca	55.000,00
SAUTIN – Section G 587/s2 pie – Rue du Touquet	1 ha 13 a 38 ca	11.000,00
RANCE – Section C 317 w – rue Marlagne	8 a 30 ca	24.900,00
SAUTIN – Section G 579, 580 a + excédents - Touquet	35 a 01 ca 09 dma	1.250,00
MONTBLIART – Section B 5n pie – Haute Lodoine	56 a 89 ca 09 dma	8.533,64
RANCE – Section A 26 b pie – rue les Frès	12 a 42 ca	40.000,00

RANCE – Section D 3 a pie, 4/f2 pie – rue Déportés	14 a 20 ca 44 dma	7.100,00
MONTBLIART – Section A 15/12 pie, 16 b pie	5 a 77 ca	14.425,00
TOTAL	2 ha 77 a 25 ca 16 dma	191.123,64

Acquisitions de l'exercice 2007

<u>LOCALISATION</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>SOMME</u>
RANCE – Section A – n°88B2pie, 88E2 et 88F2pie	12a 94ca 21dma	181.280,00-EUR
RANCE – Section A – n°88B2pie	20a 2ca	190.550,00-EUR
TOTAL	32a 96ca 21dma	371.830,00-EUR

Acquisition de l'exercice 2008

<u>LOCALISATION</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>SOMME</u>
SAUTIN – Section H 538 a et 538 b – route de Mons	90 a 80 ca	330.000,00-EUR
TOTAL	90 a 80 ca	330.000,00-EUR

Echange de l'exercice 2008

<u>LOCALISATION</u>	<u>SUPERFICIE</u>
SAUTIN – Section D 82 x pie c/ 82 s entre l'A.C. et Bauduin BRIXHE	11 a 63 ca
SAUTIN – Section B 413 a pie c/411 g entre l'A.C. et la famille DESORNE	11 a 61 ca

Locations d'immeubles

Compte 1995	Compte 1996	Compte 1997	Compte 1998	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002
572.389	599.506	656.207	616.3561	588.345	11.610,12 €	22.028,46 €	25.490,78 €
Compte 2003	Compte 2004 (€)	Compte 2005 (€)	Compte 2006 (€)	Compte 2007 (€)			
26.229,68 €	22.898,37	26.249,00	27.242,64	46.099,55			

Locations Chasse et Pêche

Compte 1995	Compte 1996	Compte 1997	Compte 1998	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002
2.958.937	3.102.136	3.200.678	3.442.906	3.351.388	87.748,78 €	89.073,72 €	94.977,58 €
Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007			
92.192,52 €	89.730,29 €	90.092,77 €	91.943,22 €	93.792,36			

Ventes de bois

Compte 1995	Compte 1996	Compte 1997	Compte 1998	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002
5.831.268	7.419.516	9.550.990	10.287.376	3.816.127	259.053,99 €	145.376,16 €	158.916,96 €
Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2008 après MB	
192.075,58 €	217.146,96 €	403.443,12 €	412.510,16 €	317.219,80 €	291.000,00 €	489.666,06 €	

5. BUDGET COMMUNAL ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE 2009 : Arrêt.

Attendu qu'il y a lieu d'arrêter le budget de l'exercice 2009 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale en exécution de l'article L1315-1 du C.D.L.D.;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique, M. Philippe COURARD, du 18 septembre 2008, relative à l'élaboration du budget communal 2009 ;

Vu les articles L1312-1 et L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, PAR 8 OUI ET 6 NON :

Article 1 : d'arrêter le budget de l'exercice 2009 comme suit :

Budget 2009	recettes	dépenses	Résultat budgétaire Boni/mali
Service ordinaire	4.912.367,02	5.048.607,21	- 136.240,19
Service extraordinaire.	2.111.810,38	1.850.303,15	+ 261.507,23

Article 2 : de transmettre le présent budget aux Autorités de tutelle aux fins d'approbation.

6. SUBSIDES AUX GROUPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET ASSOCIATIONS DIVERSES : Arrêt des montants octroyés et des modalités d'attribution.

Revu la délibération du Conseil communal du 24 janvier 2008 portant décision d'accorder une subvention communale pour l'exercice 2008 aux associations produisant un bilan financier et moral déterminé par le Collège communal ;

Attendu qu'au budget ordinaire de l'exercice 2009 sont inscrits des crédits octroyant des subsides à diverses associations ;

Vu les articles L1122-30 et L3331-1 à 9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, A L'UNANIMITE:

Art.1 : d'octroyer une subvention communale pour l'exercice 2009 aux associations dont le détail figure ci-dessous et de les imputer sur les articles budgétaires :

Art. 561/332/01

. ASBL Maison du Tourisme de la Botte du Hainaut 1.183,50 €

Art. 56102/332/01

. ASBL Office communal du tourisme de Sivry-Rance 24.000,00 €

Art. 72201/332/01

. Subvention « Via Perfecta » 500,00 €

Art. 761/332/02 Subsidés aux associations de jeunesse

- . Jeunesse de Grandrieu 250,00 €
- . Jeunesse de Montbliart 250,00 €
- . Jeunesse de Sautin 250,00 €
- . Jeunesse de Sivry 250,00 €

Art. 762/332/02 Subsidés aux associations culturelles

- . Repas du cœur 250,00 €
- . ASBL Centre culturel local de Sivry-Rance 74.000,00 €
- . Les Abeilles de l'Helpe et de la Thure 50,00 €
- . ASBL Société d'Histoire régionale de Rance – Musée du Marbre 1.500,00 €
- . Focale 78 250,00 €
- . Chorale St Aldegonde de Rance 250,00 €
- . Chorale "La Clé" de Sivry 250,00 €
- . ASBL Espace Nature de la Botte du Hainaut 1.500,00 €
- . Académie de musique de la Botte du Hainaut 3.720,00 €
- . Royale Fanfare communale de Sivry 870,00 €
- . Fanfare Royale « Union » de Rance 870,00 €
- . Ensemble Motivation « COGEMO » 250,00 €
- . L'Art en notre botte 250,00 €
- . Asbl Accueil Renaissance et Renouveau pour les enfants de Tchernobyl 250,00 €

Art. 763/332/02 Subsidés pour fêtes et cérémonies

- . Amicale 3X20 « La Rançoise » 250,00 €
- . Amicale des Pensionnés de Sivry 250,00 €
- . F.N.C. Association patriotique de Sivry-Rance 350,00 €
- . Comité des fêtes de Rance 845,00 €
- . Comité des fêtes de Grandrieu 350,00 €
- . Comité des fêtes de Montbliart 350,00 €
- . Comité des fêtes de Sivry 1.340,00 €

Art. 764/332/02 Subsidés aux associations sportives

- . Tennis de table de Rance 500,00 €

· ASBL Etoile Chevrotine	500,00 €
· ASBL Racing club de Rance	750,00 €
· SIVRY-SPORTS	750,00 €
· Pétanque Club « Les Marsupilamis » de Sautin	200,00 €
· Boulette de Sivry	100,00 €
· Club cycliste	100,00 €
· Crosse Chevrotine	100,00 €
· Messagers aériens	100,00 €
· Coureurs de la Thure	100,00 €
· Judo Club	100,00 €
· Aéromodélisme	100,00 €
· M.F.C. Mini-foot Sivry	100,00 €
· F.B.S. Mini-foot Rance	100,00 €
" Les Fagnards" pétanque de Sivry	200,00 €
"La Rançoise" pétanque de Rance	200,00 €

Art. 767/332/02

- Subvention amicale bibliothèque	3.000,00 €
-----------------------------------	------------

Art. 84901/332/02

- Subvention C.H.O.C.	100,00 €
-----------------------	----------

Art. 79090/332/03

- Subvention à la laïcité	1.240,00 €
---------------------------	------------

Art.2 : d'imposer aux diverses associations et ASBL recevant un subside communal de minimum 50 €, la production d'un bilan moral et financier, dont le modèle a été déterminé par le Collège communal.

Art.3 : de conditionner la liquidation du subside annuel communal à la présentation dudit document au Collège communal dans les 6 mois de la fin d'exercice. Pour les organismes soumis à la comptabilité légale, le document-type sera remplacé par une copie de leurs comptes annuels.

Art.4 : le droit à la subvention ne sera acquis qu'à partir du moment où aucune dette n'est due à l'Administration communale.

Art.5 : de transmettre la présente délibération pour information aux associations concernées.

7. ALIENATION BRIXHE : Accord définitif.

Attendu que la Commune de SIVRY-RANCE est propriétaire des parcelles de terrain sises à Sivry-Rance (Montbliart) cadastrée 4ème division, Section A, n°15L2 et 16B d'une contenance de 8 ares 30 centiares ;

Vu la demande de Monsieur Jean VAN DAMME, domicilié rue Canivet n°1 à 6470 Montbliart, sollicitant l'acquisition d'une partie de ces parcelles pour une contenance approximative de 4 ares (à préciser par mesurage) dans le prolongement arrière de sa propriété ;

Vu la circulaire du 20 juillet 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique en Région wallonne, relative aux ventes d'immeubles ou acquisitions d'immeubles par les communes, les provinces et les C.P.A.S. ainsi qu'à l'octroi de droit d'emphytéose ou de droit de superficie.

Vu le rapport d'expertise dressée en date du 10 avril 2008 par l'Administration du cadastre, de l'enregistrement et des domaines estimant la valeur vénale de la parcelle sollicitée à huit euros le mètre carré (8,00-EUR/m²) ;

Vu la proposition du 15 mai 2008 de Monsieur Jean VAN DAMME offrant le montant de vingt-cinq euros le mètre carré (25,00-EUR/m²) pour l'acquisition des parcelles sollicitées ;

Considérant que la vente de gré à gré suivant le prix fixé par le Ministère des Finances est plus rentable pour la Commune ;

Vu le jugement du Tribunal de Première Instance de Charleroi du 27 avril 2004, confirmé par la Cour d'appel de Mons en date du 12 septembre 2006, décidant que la vente des biens précités est conditionnée par l'exercice du droit de préemption de Monsieur et Madame Christian BRIXHE-MASSAR, domiciliés rue Lobet n°10 à 6470 Montbliart ;

Attendu que les parcelles précitées ont fait l'objet d'une cession privilégiée «entre vifs» de Monsieur Christian BRIXHE au profit de son fils Monsieur Christophe BRIXHE ;

Vu la décision du 5 juin 2008 par laquelle le Conseil Communal marque son accord de principe sur la vente de gré à gré à Monsieur Jean VAN DAMME précité, d'une partie des parcelles de terrain communal sises à Sivry-Rance, dans le prolongement arrière de sa propriété, cadastrées 4ème division, section A, n°15L2 et 16B, pour une contenance approximative de 4 ares (à préciser par mesurage), au montant de vingt-cinq euros le mètre carré (25,00-EUR/m²), sous réserve de l'abandon de droit de préemption du locataire desdites parcelles ;

Vu le plan de mesurage de la parcelle sollicitée, dressé en date du 16 juillet 2008 par le Géomètre-Expert GRAVY, pour une contenance de 5 ares 77 centiares ;

Vu le procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo constatant qu'aucune opposition n'a été faite contre le projet de vente de gré à gré ;

Vu le compromis de vente des biens précités ;

Attendu que Monsieur Christophe BRIXHE, domicilié rue Leval n°6 à 6470 Sivry, a fait valoir son droit de préemption sur les biens susmentionnés dans les délais prescrits auprès de Maître Vincent MAILLARD, Notaire de résidence à Chimay ;

Vu le projet d'acte de vente et les autres pièces annexées au dossier ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} – de marquer son accord définitif sur la vente de gré à gré à Monsieur Christophe BRIXHE précité, d'une partie des parcelles de terrain communal sises à Sivry-Rance, cadastrées 4^{ème} division, section A, n°15L2 et 16B, pour une contenance de 5 ares 77 centiares, au montant de quatorze-mille-quatre-cent-vingt-cinq euros (14.425,00-EUR).

Article 2 – de transmettre la présente délibération à Maître Vincent MAILLARD, Notaire, pour dispositions.

8. ALIENATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE ROUTE DE MONS A LA ZONE DE POLICE BOTHA : Accord définitif.

Attendu que la Commune de SIVRY-RANCE est propriétaire de la parcelle de terrain sise à Sivry-Rance (Sautin) cadastrée 3^{ème} division, Section G, n°538A ;

Vu la demande de la Zone de Police BOTHA sollicitant l'acquisition d'une partie de cette parcelle pour une contenance de 33 ares 65 centiares ;

Vu la circulaire du 20 juillet 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique en Région wallonne, relative aux ventes d'immeubles ou acquisitions d'immeubles par les communes, les provinces et les C.P.A.S. ainsi qu'à l'octroi de droit d'emphytéose ou de droit de superficie.

Vu le rapport d'expertise dressé le 20 juin 2008 par l'Administration du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines estimant la valeur vénale du bien précité – l'état, avant tout équipement – au montant de vingt-cinq euros (25 €/m²) le mètre carré pour la partie reprise dans la première zone de 50 mètres à front de voirie et à cinq euros (5 €/m²) le mètre carré pour le terrain situé au-delà de cette première zone de 50 mètres ;

Vu la décision du Conseil communal du 22/10/2008 marquant son accord de principe sur la vente de gré à gré à la Zone de police BOTHA, d'une partie de la parcelle de terrain communal sise à Sivry-Rance, cadastrée 3^{ème} division, section G, n°538A pour une contenance d'environ 25 ares, au montant, en l'état et avant tout équipement, de vingt-cinq euros (25 €/m²) le mètre carré pour la partie reprise dans la première zone de 50 mètres à front de voirie et à cinq euros (5 €/m²) le mètre carré pour le terrain situé au-delà de cette première zone de 50 mètres ;

Vu le plan de mesurage de la parcelle sollicitée, dressé en date du 26/11/2008 par le G.E.I. DESCAMPS, pour une contenance totale de 33 ares 65 centiares (29 ares 4 centiares pour la partie reprise dans la première zone de 50 mètres à front de voirie et 4 ares 61 centiares pour le terrain situé au-delà de cette première zone de 50 mètres) ;

Vu le procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo constatant qu'aucune opposition n'a été faite contre le projet de vente de gré à gré ;

Vu le projet d'acte de vente et les autres pièces annexées au dossier ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} – de marquer son accord définitif sur la vente de gré à gré à la Zone de police BOTHA, d'une partie de la parcelle de terrain communal sise à Sivry-Rance, cadastrée 3^{ème} division, section G, n°538A pour une contenance de 33 ares 65 centiares, au montant, en l'état et avant tout équipement, de septante-quatre-mille-neuf-cent-cinq euros (74.905,-EUR).

Article 2 – de transmettre la présente décision à Monsieur Charles DUPUIS, Président de la Zone de Police BOTHA, pour information.

9. ACHAT D'UN BATIMENT SIS GRAND'RUE A RANCE POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE : Accord définitif.

Considérant que la société anonyme de droit public La Poste, dont le siège social est établi au Centre monnaie à 1000 Bruxelles, est propriétaire des biens (bâtiments administratifs et un jardin) sis Grand'Rue n°33-35 à 6470 Rance, cadastrés 2^{ème} division, section B, n°184N2 et 184S2, qu'elle a mis en vente ;

Considérant que l'opportunité d'acquérir ces immeubles présente de nombreuses potentialités d'utilisation pour la commune ;

Vu le caractère d'utilité publique de l'acquisition ;

Vu la décision du Conseil communal du 11/09/2008 mandatant le Collège communal en vue de faire une offre au montant minimum, à savoir 105.000 € ;

Vu la Circulaire du 20 juillet 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique en Région Wallonne relative aux ventes ou acquisitions d'immeubles par les communes, les provinces et les CPAS ainsi qu'à l'octroi de droit d'emphytéose ou de droit de superficie ;

Vu le projet de compromis de vente des biens susmentionnés moyennant le prix de cent cinq mille euros (105.000,00-EUR) ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette acquisition seront prévus à l'article 124/71256 du Budget extraordinaire 2009, et que les voies et moyens seront couverts par un emprunt ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, PAR 8 OUI ET 6 ABSTENTIONS :

MM. PH. ALBESSART, A. DEMEULDRE, B. LEGROS, C. KNOPS, PH. HUBERT, MME M. CRENERINE, justifiant leur abstention du fait du manque de précision sur la destination finale du bâtiment.

Article 1^{er} – de marquer son accord définitif sur l'acquisition, pour cause d'utilité publique, des biens cadastrés 2^{ème} division (Rance), section B, n°184N2 et 184S2, appartenant à la société anonyme de droit public La Poste, moyennant le prix de cent cinq mille euros (105.000,00-EUR).

Article 2 – de transmettre la présente délibération au Comité d'acquisition d'immeubles pour disposition et à la société anonyme de droit public La Poste pour information.

10. CONTRAT DE RIVIERE SAMBRE & AFFLUENTS – CONVENTION D'ADHESION : Approbation.

Vu la convention du 15/12/1995 portant sur le Contrat de Rivière Sambre & Affluents passée entre la Région wallonne et les communes de Aiseau-Presles, Charleroi, Châtelet, Farciennes, Fontaine-l'Évêque et Montigny-le-Tilleul ;

Vu la convention du 6 mars 1997 portant sur le Contrat de Rivière Sambre & Affluents passée entre la Région wallonne et les communes de Courcelles, Fleurus, Gerpennes, Les Bons Villers et Pont-à-Celles ;

Vu la signature du premier « programme d'actions du Contrat de Rivière Sambre & Affluents – partie centrale du sous-bassin hydrographique de la Sambre » par tous les partenaires en date du 5 mai 1999 ;

Vu le décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau ;

Vu la convention du 7 juin 2005 portant sur le Contrat de Rivière Sambre & Affluents passée entre la Région wallonne et les communes de Beaumont, Erquelines, Florennes, Froidchapelle, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Sivry-Rance et Thuin ;

Vu la délibération du 26/04/2007 du Conseil Communal de la commune de Sivry-Rance décidant :

Article 1 : d'approuver l'adhésion au Contrat de Rivière Sambre & Affluents – troisième phase de suivi (2006-2007-2008) annexé à la présente ;

Article 2 : d'inscrire la participation financière de la commune au budget 2007, soit 445,96 €/an ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IGRETEC aux fins de suivi. Copie de la présente délibération sera transmise aux autorités de tutelle.

Vu la signature du second « programme d'actions du Contrat de Rivière Sambre & Affluents – partie centrale du sous-bassin hydrographique de la Sambre – 2006-2007-2008 » par tous les partenaires en date du 18 avril 2006 ;

Vu la circulaire ministérielle du 7/12/2007 (MB du 04/01/2008) relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'élaboration des contrats de rivière en Région wallonne qui prolonge jusque fin 2008 celle du 8/12/2006 (MB du 26/01/2007) ;

Vu la décision des communes précitées de charger IGRETEC de la mission d'auteur de projet du dossier d'élaboration, conformément à la circulaire ministérielle du 7/12/2007 (MB du 04/01/2008) relative aux contrats de rivière en Région wallonne ;

Vu la signature du premier « programme d'actions du Contrat de Rivière Sambre & Affluents – partie amont du sous-bassin hydrographique de Sambre – 2008-2009-2010 » par tous les partenaires en date du 11/07/2008 ;

Vu la signature du premier « programme d'actions du Contrat de Rivière Sambre & Affluents – bassin versant de l'Eau d'Heure – 2008-2009-2010 » par tous les partenaires en date du 11/07/2008 ;

Considérant que, conformément à la circulaire ministérielle du 7/12/2007 (MB du 04/01/2008), le programme d'actions du Contrat de Rivière Sambre & Affluents a fait l'objet d'une mise à jour concrétisée par la publication d'un nouveau projet de trois années intitulé « programme d'actions du Contrat de Rivière Sambre & Affluents – partie centrale du sous-bassin hydrographique de la Sambre – 2009-2010-2011 » ;

Considérant que la commune de Sivry-Rance décide d'adhérer, de signer ledit contrat et d'apporter sa participation financière au projet ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 : d'approuver la convention d'adhésion de la commune de Sivry-Rance.

Article 2 : d'inscrire la participation financière de la commune de Sivry-Rance au budget 2009, soit 376,24 €.

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'Intercommunale IGRETEC aux fins de suivi.

Sur base d'un avenant entériné par les parties concernées, cette cotisation annuelle pourra faire l'objet d'une révision consécutivement à l'évolution de l'index des prix à la consommation.

11. CENTRE CULTUREL LOCAL DE SIVRY-RANCE – CONTRAT-PROGRAMME - AVENANT 2009 : Ratification décision du Collège communal du 19/11/2008.

Vu le Décret du 28 juillet 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subventions des centres culturels, modifié par le Décret du 10 avril 1995 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 13 juillet 1994 déterminant la procédure d'octroi, de suspension ou de reconnaissance ainsi que celle relative au classement en catégories et aux conditions de subventions des centres culturels ;

Revu la délibération du Conseil Communal du 11 septembre 2008 approuvant la convention financière et le contrat-programme, présentés par le Centre Culturel Local, et reprenant les axes d'actions culturelles et les socles de missions liant la Commune de Sivry-Rance et l'Asbl. Terre Chevrotine Centre Culturel Local de Sivry-Rance pour un terme de 4 ans prenant effet le 1^{er} janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2012 ;

Considérant qu'il n'a pas été possible à la Communauté Française de statuer sur ledit projet et que dès lors, par sécurité juridique, elle nous invite à approuver un avenant pour 2009 ;

Vu la décision du Collège Communal en date du 19 novembre 2008 entérinant cet avenant ;

Considérant qu'il y a lieu de ratifier cette décision ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

ART.1 : de ratifier la décision du Collège Communal en date du 19 novembre 2008 approuvant l'avenant 2009 du contrat-programme liant la Communauté Française de Belgique, la Commune de Sivry-Rance, la Province de Hainaut et l'ASBL Terre Chevrotine (Centre Culturel Local de Sivry-Rance) ;

ART.2 : de transmettre 4 exemplaires dudit avenant au Centre Culturel Local, lequel se chargeant d'en transmettre copie à Madame la Ministre de la Communauté Française ayant en charge la Culture et l'Audiovisuel ;

12. INTERSUD – ASSEMBLEE GENERALE STRATEGIQUE DU 17/12/2008 – MANDAT IMPERATIF : Décision.

Attendu que la commune de Sivry-Rance est affiliée à l'intercommunale « INTERSUD » ;

Vu les statuts de ladite Intercommunale et notamment l'article 48 ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que, conformément aux dispositions légales, la Commune de Sivry-Rance est représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle lors du Conseil Communal du 26 avril 2007, à savoir : MM. Jean-François GATELIER, Bourgmestre, Michel POU CET, Echevins, Alain LALMANT, Conseiller communal, pour la majorité, et M. Philippe HUBERT, Conseiller communal, et Mme Annie DEBRUXELLES, Conseillère communale, pour l'opposition ;

Considérant qu'il convient de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune à l'Assemblée Générale Stratégique d'INTER SUD du 17/12/2008 ;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points repris à l'ordre du jour ;

Vu le Plan Stratégique adopté par le Conseil d'Administration en date du 5 novembre 2008 ;

Considérant que les points abordés lors de cette Assemblée Générale sont de nature à modifier les droits et obligations de la commune de Sivry-Rance ;

Attendu qu'il y a lieu que le conseil communal adopte une position commune en la matière ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

ART. 1^{er} – de donner mandat impératif aux délégués communaux de Sivry-Rance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale « INTERSUD » du 17/12/2008 afin d'approuver l'ensemble des points repris à l'ordre du jour de ladite Assemblée Générale.

ART. 2 – de transmettre la présente délibération à l'intercommunale « INTERSUD » et aux délégués communaux de Sivry-Rance, pour disposition.

13. IGRETEC – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19/12/2008 – MANDAT IMPERATIF : Décision.

Considérant l'affiliation de la Commune de Sivry-Rance au secteur 1 de l'Intercommunale I.G.R.E.T.E.C. ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la Commune de Sivry-Rance doit, désormais, être représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal, désignés lors de ce Conseil du 21 juin 2007 ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'I.G.R.E.T.E.C. du 19/12/2008 ;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil communal les points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'I.G.R.E.T.E.C. ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

1) D'approuver :

- le point 2°) de l'ordre du jour, à savoir : Première évaluation du Plan Stratégique 2008-2010
A L'UNANIMITE ;
- le point 3°) de l'ordre du jour, à savoir : Apport de la branche d'activité « éclairage public » à ORES
A L'UNANIMITE ;
- le point 4°) de l'ordre du jour, à savoir :
Modifications statutaires – Centrale d'achats
A L'UNANIMITE ;

2) de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 15 décembre 2008.

3) de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

4) copie de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale IGRETEC, boulevard Mayence 1 à 6000 Charleroi, au Gouvernement Provincial, au Ministre régional de tutelle sur les Intercommunales.

14. A.I.E.S.H. – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22/12/2008 – MANDAT IMPERATIF : Décision.

Attendu que la commune de Sivry-Rance est affiliée à l'Association Intercommunale d'Electricité du Sud-Hainaut, en abrégé « A.I.E.S.H. » ;

Vu les statuts de ladite Intercommunale ;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'A.I.E.S.H. convoquée pour le 22 décembre 2008 ;

Vu l'article 15 § 1^{er} - alinéa 2 du Décret précité, qui stipule que dès lors qu'une délibération a été prise par leur Conseil, les délégués de chaque commune rapportent la décision telle quelle à l'Assemblée générale ;

Considérant que les points abordés lors de cette Assemblée Générale sont de la plus haute importance et sont de nature à modifier les droits et obligations de la commune de Sivry-Rance ;

Attendu qu'il y a lieu que le conseil communal adopte une position commune en la matière ;

Vu le Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

ART. 1^{er} – de donner mandat impératif aux délégués communaux de Sivry-Rance à l'Assemblée Générale de l'A.I.E.S.H. du 22 décembre 2008 comme suit :

- d'approuver les points 1-2-3-4 de l'ordre du jour de ladite Assemblée Générale.

- de ne pas approuver le point 5 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale considérant l'absence de volonté manifeste d'inclure la ville de Couvin dans le plan stratégique.

- de ne pas approuver les points 6 et 7 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale considérant que les dispositions des Règlements d'Ordre Intérieur du Conseil d'Administration et du Comité de Rémunération prévoyant des clauses de confidentialité nous semblent superfétatoires eu égard au Code de la Démocratie Locale, et notamment les articles L1523-1§ 2 et L1532-1 § 1^{er}.

ART. 2 – de transmettre la présente délibération à l'A.I.E.S.H. et aux délégués communaux de Sivry-Rance, pour disposition.

15. MODIFICATIONS DE VOIRIE – PROPOSITIONS :

- SUPPRESSION DU SENTIER 82 À SIVRY

VU la demande introduite, le 31/10/2008, par Monsieur François MASAI, Géomètre-Expert, domicilié Rive Droite du Canal du Centre n°56 à 7000 Mons, au nom de ses clients les consorts PASLEAU, sollicitant la suppression d'une partie du sentier n°82, repris à l'atlas des chemins vicinaux de Sivry, plan de détail n°7 ;

VU le procès-verbal de l'enquête de commodo et incommodo constatant que ce projet n'a rencontré aucune opposition ;

ATTENDU que la modification sollicitée ne présente aucun inconvénient pour la circulation générale;

VU la loi du 10 avril 1841, modifiée par les lois du 20 mai 1863, 19 mars 1866 et 9 août 1948;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Art. 1. – de proposer à la Députation Permanente du Hainaut, conformément aux plans joints à la présente, dressés en date du 31/10/2008 par Monsieur F. MASAI, Géomètre-Expert :

- La suppression d'une partie du sentier n°82, repris à l'atlas des chemins vicinaux de Sivry, plan de détail n°7.

Art. 2. – La présente délibération sera transmise en quadruple expédition avec le dossier y relatif, à l'autorité compétente, aux fins d'approbation.



- DÉTOURNEMENT PARTIE DU SENTIER 49 À GRANDRIEU

VU la demande introduite, le 04/11/2008, par Monsieur Clovis VINCENT, domicilié rue Goëtte n°5 à 6470 Grandrieu, sollicitant le détournement d'une partie du sentier n°49, repris à l'atlas des chemins vicinaux de Grandrieu, plan de détail n°4 ;

VU le procès-verbal de l'enquête de commodo et incommodo constatant que ce projet n'a rencontré aucune opposition ;

ATTENDU que la modification sollicitée ne présente aucun inconvénient pour la circulation générale;

VU la loi du 10 avril 1841, modifiée par les lois du 20 mai 1863, 19 mars 1866 et 9 août 1948;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Art. 1. – de proposer à la Députation Permanente du Hainaut, conformément aux plans joints à la présente, dressés en date du 24/10/2008 par Monsieur J-P. MANON, Géomètre-Expert-Immobilier :

- Le détournement d'une partie du sentier n°49, repris à l'atlas des chemins vicinaux de Grandrieu, plan de détail n°4.

Art. 2. – La présente délibération sera transmise en quadruple expédition avec le dossier y relatif, à l'autorité compétente, aux fins d'approbation.



- DÉTOURNEMENT PARTIE DU SENTIER 46 À GRANDRIEU

VU la demande introduite, le 30/10/2008, par Monsieur Alain HUART et Madame Marie-Anne LOBET, domiciliés rue des Fauvaux n°7 à 6470 Grandrieu, sollicitant le détournement d'une partie du sentier n°46, repris à l'atlas des chemins vicinaux de Grandrieu, plan de détail n°5 ;

VU le procès-verbal de l'enquête de commodo et incommodo constatant que ce projet n'a rencontré aucune opposition ;

ATTENDU que la modification sollicitée ne présente aucun inconvénient pour la circulation générale;

VU la loi du 10 avril 1841, modifiée par les lois du 20 mai 1863, 19 mars 1866 et 9 août 1948;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Art. 1. – de proposer à la Députation Permanente du Hainaut, conformément aux plans joints à la présente, dressés en date du 16/10/2008 par Monsieur J-P. MANON, Géomètre-Expert-Immobilier :

- Le détournement d'une partie du sentier n°46, repris à l'atlas des chemins vicinaux de Grandrieu, plan de détail n°5.

Art. 2. – La présente délibération sera transmise en quadruple expédition avec le dossier y relatif, à l'autorité compétente, aux fins d'approbation.



16. PICVERTS – LIAISON RAVEL 109 – TRAVAUX AMENAGEMENT DES TRONCONS : Arrêt du cahier spécial des charges – Modification.

Revu notre délibération du Conseil Communal du 10 juillet 2008;

Attendu que le dossier de candidature intitulé "Liaison RAVeL 109" de la Commune de Sivry-Rance a été retenu par le comité de sélection dans le cadre du Plan d'Itinéraires communaux verts « PICVerts » 2007-2008 ayant pour but la création d'un réseau local cohérent de voiries communales pour usagers non motorisés, la promotion de son usage et sa protection;

Vu l'arrêté ministériel du 5/12/2007 accordant une subvention de 80 % du montant des travaux et frais d'études éventuels) limitée au montant maximum de 75.000 €;

Vu l'approbation de la phase 0 - analyse de l'existant - en date du 18 juin 2008;

Considérant que la phase 1 – conception des itinéraires verts – d'une durée de 5 mois, court à partir du 18/06/2008;

Vu notre demande du 14/11/2008 de prolongation du délai de la phase I introduite auprès de la Région wallonne, Direction Générale Opérationnelle "Routes et Bâtiments" – DGO1 – Département des Infrastructures Subsidiées - Direction des Projets spécifiques - rue Van Opré, 91-95 à 5100 Jambes;

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux travaux d'aménagement des tronçons retenus dans le cadre du tracé sur le territoire de Sautin et Sivry;

Vu le courrier du 8 septembre 2008 de la Région wallonne, Direction Générale Opérationnelle "Routes et Bâtiments" – DGO1 – Département des Infrastructures Subsidiées - Direction des Projets spécifiques - rue Van Opré, 91-95 à 5100 Jambes, formulant des remarques concernant le cahier spécial des charges établi par les services H.I.T. ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains travaux, marchés de travaux, fournitures et de services (MB 22/01/94);

Vu l'Arrêté Royal d'exécution du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics (MB 26/01/1996);

Vu l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics (MB 18/10/1996);

Vu l'annexe de l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 fixant le cahier général des charges de marchés publics de travaux, de fournitures et de services et des concessions de travaux publics;

Vu le cahier des charges-type RW 99 version 2004;

Vu le cahier spécial des charges modifié par les services H.I.T., relatif aux travaux dont le montant estimatif est inchangé, soit 83.978,50 € hors TVA, soit 101.613,99 € TVAC;

Vu le plan de sécurité et de santé général et le plan de sécurité et de santé particulier joint au cahier spécial des charges de ce marché ;

Considérant que des crédits ont été prévus au budget 2009 à l'article 87860/73160 et que les voies et moyens sont couverts par subside à hauteur de 75.000 € sur l'article 87860/68451 et le solde soit 40.000 € sur le fonds de réserve;

Vu le décret du 22 novembre 2007, paru au Moniteur belge du 21 décembre 2007, modifiant notamment l'article L3122-2, 4° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif à la tutelle générale d'annulation ;

Vu le Code de Démocratie locale et de Décentralisation;

DECIDE, A L'UNANIMITE ,

Art. 1 : De marquer son accord de principe et d'arrêter le cahier spécial des charges, modifié, y compris le plan de sécurité santé relatifs aux travaux d'aménagement des tronçons retenus dans le tracé sur le territoire de Sautin et Sivry dont le montant estimatif est inchangé, soit 83.978,50 € hors TVA, soit 101.613,99 € TVAC;

Art. 2 : d'arrêter le mode de passation du marché : l'adjudication publique;

Art. 3 : de donner délégation au Collège Communal pour assurer la bonne exécution du marché.

Art. 4 : De transmettre le présent dossier à la Région wallonne, Direction Générale Opérationnelle "Routes et Bâtiments" – DGO1 – Département des Infrastructures Subsidiées - Direction des Projets spécifiques - rue Van Opré, 91-95 à 5100 Jambes.

17. PICVERTS – ACHAT SIGNALISATION : Accord de principe, arrêt du cahier spécial des charges et choix du mode de passation du marché.

Attendu que le dossier de candidature intitulé "Liaison RAVeL 109" de la Commune de Sivry-Rance a été retenu par le comité de sélection dans le cadre du Plan d'Itinéraires communaux verts « PICVerts » 2007-2008 ayant pour but la création d'un réseau local cohérent de voiries communales pour usagers non motorisés, la promotion de son usage et sa protection;

Vu l'arrêté ministériel du 5/12/2007 accordant une subvention de 80 % du montant des travaux et frais d'études éventuels) limitée au montant maximum de 75.000 €;

Vu l'approbation de la phase 0 - analyse de l'existant - en date du 18 juin 2008;

Considérant que la phase 1 – conception des itinéraires verts – d'une durée de 5 mois, court à partir du 18/06/2008;

Vu notre demande du 14/11/2008 de prolongation du délai de la phase I introduite auprès de la Région wallonne, Direction Générale Opérationnelle "Routes et Bâtiments" – DGO1 – Département des Infrastructures Subsidiées - Direction des Projets spécifiques - rue Van Opré, 91-95 à 5100 Jambes;

Considérant que dans le cadre des divers travaux d'aménagement des tronçons retenus sur le territoire de Sautin et Sivry, il y a lieu de passer un marché public de fourniture de matériaux divers nécessaires pour la pose des panneaux de signalisation directionnelle et de police dont le détail est repris dans le cahier spécial des charges annexé à la présente délibération dont l'estimation s'élève à 606,45 € TVAC;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains travaux, marchés de travaux, fournitures et de services (MB 22/01/94);

Vu l'Arrêté Royal d'exécution du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics (MB 26/01/1996);

Vu l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics (MB 18/10/1996);

Vu l'annexe de l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 fixant le cahier général des charges de marchés publics de travaux, de fournitures et de services et des concessions de travaux publics;

Considérant que des crédits ont été prévus au budget 2009 à l'article 87860/73160 et que les voies et moyens sont couverts par subside à hauteur de 75.000 € sur l'article 87860/68451 et le solde soit 40.000 € sur le fonds de réserve;

Vu le décret du 22 novembre 2007, paru au Moniteur belge du 21 décembre 2007, modifiant notamment l'article L3122-2, 4° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif à la tutelle générale d'annulation ;

Vu le Code de Démocratie locale et de Décentralisation;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

ART.1 –De marquer son accord de principe et d'arrêter le cahier spécial des charges relatif au marché public de fournitures de matériaux divers nécessaires à la pose des panneaux de signalisation directionnelle et de police dont l'estimation s'élève à 606,45 € TVAC;

ART.2 –de fixer le mode de passation du marché par procédure négociée sans publicité ;

ART 3 : de donner délégation au Collège Communal pour assurer la bonne exécution du marché.

Art.4 : de transmettre le présent dossier à la Région wallonne, Direction Générale Opérationnelle "Routes et Bâtiments" – DGO1 – Département des Infrastructures Subsidiées - Direction des Projets spécifiques - rue Van Opré, 91-95 à 5100 Jambes.



Attendu que le dossier de candidature intitulé "Liaison RAVeL 109" de la Commune de Sivry-Rance a été retenu par le comité de sélection dans le cadre du Plan d'Itinéraires communaux verts « PICVerts » 2007-2008 ayant pour but la création d'un réseau local cohérent de voiries communales pour usagers non motorisés, la promotion de son usage et sa protection;

Vu l'arrêté ministériel du 5/12/2007 accordant une subvention de 80 % du montant des travaux et frais d'études éventuels) limitée au montant maximum de 75.000 €;

Vu l'approbation de la phase 0 - analyse de l'existant - en date du 18 juin 2008;

Considérant que la phase 1 – conception des itinéraires verts – d'une durée de 5 mois, court à partir du 18/06/2008;

Vu notre demande du 14/11/2008 de prolongation du délai de la phase I introduite auprès de la Région wallonne, Direction Générale Opérationnelle "Routes et Bâtiments" – DGO1 – Département des Infrastructures Subsidiées - Direction des Projets spécifiques - rue Van Opré, 91-95 à 5100 Jambes;

Considérant que dans le cadre des divers travaux d'aménagement des tronçons retenus sur le territoire de Sautin et Sivry, il y a lieu de passer un marché public de fourniture de panneaux de signalisation directionnelle (type F34b2) et de police (types F99 et F101) ainsi que des dispositifs anti-véhicules (type potelets fixes et amovibles) dont le détail est repris dans le cahier spécial des charges annexé à la présente délibération dont l'estimation s'élève à 7.953,58 € TVAC;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains travaux, marchés de travaux, fournitures et de services (MB 22/01/94);

Vu l'Arrêté Royal d'exécution du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics (MB 26/01/1996);

Vu l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics (MB 18/10/1996);

Vu l'annexe de l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 fixant le cahier général des charges de marchés publics de travaux, de fournitures et de services et des concessions de travaux publics;

Considérant que des crédits ont été prévus au budget 2009 à l'article 87860/73160 et que les voies et moyens sont couverts par subside à hauteur de 75.000 € sur l'article 87860/68451 et le solde soit 40.000 € sur le fonds de réserve;

Vu le décret du 22 novembre 2007, paru au Moniteur belge du 21 décembre 2007, modifiant notamment l'article L3122-2, 4° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif à la tutelle générale d'annulation ;

Vu le Code de Démocratie locale et de Décentralisation;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Art.1 : De marquer son accord de principe et d'arrêter le cahier spécial des charges relatif au marché public de fournitures de panneaux de signalisation directionnelle (type F34b2) et de police (types F99 et F101) ainsi que des dispositifs anti-véhicules (type potelets fixes et amovibles) dont le détail est repris dans le cahier spécial des charges annexé à la présente délibération dont l'estimation s'élève à 7.953,58 € TVAC;

Art.2 : de fixer le mode de passation du marché par procédure négociée sans publicité ;

Art 3 : de donner délégation au Collège Communal pour assurer la bonne exécution du marché.

Art.4 : de transmettre le présent dossier à la Région wallonne, Direction Générale Opérationnelle "Routes et Bâtiments" – DGO1 – Département des Infrastructures Subsidiées - Direction des Projets spécifiques - rue Van Opré, 91-95 à 5100 Jambes.

